

ENQUÊTE PÉNAL

Référence :
AJU503701

100%

Explosion rue de Trévisse : des blessés licenciés et un amoncellement de frais insurmontables

Publié le 12/02/2026 à 9h15

**Isabelle
Horlans**

Journaliste

Aujourd'hui, 12 février 2026, aurait dû s'ouvrir le procès des personnes morales mises en examen dans l'affaire dite « de la rue de Trévis ». Soit l'examen des responsabilités de la Ville de Paris et du syndic CIPA dans l'explosion du 12 janvier 2019. Pour des raisons politiques, l'audience a été reportée en fin d'année. Un délai dont profitent aussi les contributeurs de l'accord-cadre arraché aux forceps il y a quatre ans, qui trahissent leur parole donnée aux endeuillés et blessés. Nouvelles révélations.



Linda Zaourar, présidente de l'association Vret, et l'Espagnol Luis-Miguel, veuf de Laura, lors de la cérémonie de commémoration du 12 janvier 2026 (Photo : ©I. Horlans)

« C'est insupportable... » D'un ton marqué par l'accablement, la présidente de l'association Vret*, Linda Zaourar, résume ainsi la situation kafkaïenne que subissent les victimes physiques, directes et indirectes, de la tragédie survenue samedi 12 janvier 2019 dans le IX^e arrondissement parisien. Une explosion au gaz que l'ancienne directrice des hôtels Mercure et Ibis, deux établissements détruits comme les immeubles autour du 6, rue de Trévis, l'épicentre du drame, a vécu avec ses collaborateurs. Plusieurs d'entre eux restent en phase de reconstruction, multipliant les opérations de chirurgie réparatrice.

Depuis sept ans, avec Mes Frédéric Bibal et Jean-Baptiste Mahieu, avec la Fenvac**, aussi, Linda Zaourar porte à bout de bras les adhérents de Vret : des familles endeuillées et des blessés, 66 dont 53 gravement. Ballotées par le cabinet Sedgwick, seul lien entre ces derniers et les contributeurs (Ville de Paris, syndic CIPA, GRDF) liés par l'accord-cadre signé en janvier 2022, et leurs assureurs, ces personnes n'ont pas été dédommagées. Illustration du manque d'empathie des décideurs : parents, frères, sœurs, conjoints ou enfants des sapeurs-pompiers Simon Cartannaz et Nathanaël Josselin, de la touriste espagnole Laura Sanz Nombela, de l'infirmière Adèle Biaunier, tous tués, n'ont pas reçu un euro.



« On m'a accordé 3 000 € en 2020 pour payer les médecins-conseils »

« Pire, expose Linda Zaourar, ils viennent à peine de subir leurs premières expertises, d'autres ne sont pas encore programmées. Les trois enfants de Laura seront expertisés fin 2026, voire en 2027, au motif qu'ils ne seraient pas consolidés ! Cela me met en colère car je parle des orphelins au comité de suivi depuis plus de quatre ans... » La veuve de Simon Cartannaz avait confié, lors de la 7^e commémoration, n'avoir été convoquée par un expert qu'en décembre 2025, « juste avant Noël » (notre article du 13 janvier [ici](#)).

Ce dossier est un puits sans fond dont émergent sans cesse des anomalies – un euphémisme. Ainsi apprend-on que les victimes y sont de leur poche quand il s'agit de régler les expertises obligatoires : « On m'a accordé 3 000 euros en 2020 pour payer les médecins-conseils. Chaque visite coûte 850 € hors taxe pour l'évaluation psychique, 1 875 € (HT) pour le physique. J'en ai passé plusieurs, j'ai avancé ces sommes en attendant le remboursement, qui n'a même pas couvert l'intégralité des dépenses. Et nous sommes, bien sûr, tous dans la même situation ! Alors, quand on entend un avocat de la Mairie dire aux magistrats que "les victimes sont prises en charge, que les indemnisations se passent très bien", je suis stupéfaite ! Quand on connaît l'affaire, la manière dont on est traités, les manquements et l'iniquité à tous les niveaux, comment peut-on affirmer cela ? »

Il est ici fait référence aux plaidoiries de la défense des mis en examen lors de l'audience de fixation du procès, le 23 mai (notre article du 4 juin 2025 [ici](#)). Les avocats d'Anne Hidalgo avaient demandé son report pour ne pas « porter atteinte au fonctionnement démocratique des élections » de mars 2026, et ne pas gêner Emmanuel Grégoire, l'ancien premier adjoint très au fait du dossier Trévis, candidat de la gauche aux municipales.



L'état de la rue de Trévise (Paris 9e) après l'explosion, le 12 janvier 2019. (Crédits : DR)

Des blessés licenciés et des frais d'avocat colossaux

Le tribunal de Paris leur a donc accordé un « sursis », repoussant le procès au 20 octobre. Mais d'ici à cette date, il faut « se débrouiller seuls. On a été totalement abandonnés, plus aucune réunion ne s'est tenue. Et comme les autres victimes, je paie mes séances de psy, etc. J'ai déjà déboursé environ 20 000 euros », révèle Linda Zaourar. Au traumatisme, s'ajoutent ainsi des problèmes d'argent. D'autant plus importants que la plupart des employés blessés dans les Mercure et Ibis, sous franchise Orea, ont été licenciés par les patrons, Fabienne et Salim Nazaraly. Une salariée émarge au RSA et a vendu des objets artisanaux sur le dernier marché de Noël pour survivre. Avec deux collègues (d'autres suivront), elle a saisi les prud'hommes.

Quelle ne fut pas leur surprise, d'ailleurs, de constater que le président de la chambre chargée d'instruire leur litige était M. Nazaraly, leur ex- PDG ! Une incongruité vite réglée par un « dépaysement ».

Seuls Inès, Angela et Amor, salariés les plus grièvement touchés, figurent toujours parmi les effectifs de l'Ibis, jusqu'à leur consolidation. Ensuite, ils seront remerciés. Aucun d'entre eux n'a été indemnisé depuis sept ans car ils multiplient les passages au bloc opératoire – Amor, par exemple, a trois opérations prévues, dont une en janvier 2027. Quant à Ameroche, premier licencié pour invalidité, il a eu un peu de chance dans son malheur : après s'être fâché contre Sedgwick, une avance sur indemnisation a été accordée. Le solde lui sera versé après la pose d'une seconde plaque abdominale, au mieux l'an prochain.

Les soucis financiers ne s'arrêtent pas là. Le report du procès entraîne des frais d'avocat. Certains ont envoyé des factures dont les montants s'élèvent à près de 100 000 € pour assister les parties civiles d'ici au procès. D'autres se rémunéreront en fin de la procédure. Comment avancer tant d'argent ? Des plaignants envisagent de renoncer à être représentés.



L'expertise civile semble retenir la responsabilité de GRDF

Luis-Miguel, l'époux de Laura et père d'Elsa, Miguel et Hugo, est lui aussi confronté à un casse-tête. Ayant refusé la proposition d'indemnisation de Sedgwick présentée en 2024, jugée dérisoire au regard de ses blessures et de sa situation – il a perdu son poste de boucher, élève seul ses enfants –, il a appris en début de mois que les contributeurs se repencheront sur son dossier en mars... Deux ans perdus, sans secours de la Sécurité sociale. En Espagne, les remboursements des soins lui sont refusés car l'accident s'est produit en France. Ses trois enfants, on l'a écrit, n'ont rien touché. Le fils du pompier Nathanaël Josselin, reconnu pupille de la Nation, bénéficie au moins d'une protection.

Comme si cet ensemble de difficultés humaines n'était pas assez lourd, est apparu un écueil juridique supplémentaire qu'a révélé **Le Parisien** le 31 janvier. Dans la procédure civile initiée par Generali, assureur du n°6 rue de Trévis, les experts mandatés pointent un défaut de la canalisation de gaz au pied de l'immeuble situé au n°4. Celle-ci, en fonte, aurait subi une corrosion, aggravée par l'obstruction d'une descente d'eau pluviale. Selon le pré-rapport, GRDF pourrait ainsi être désigné en partie responsable de l'explosion. Le document définitif doit être remis fin mars.

Dans la procédure pénale, qui a abouti au renvoi de la Ville et de CIPA en correctionnelle pour homicides et blessures involontaires, destructions et dégradations par explosion ou incendie, GRDF n'est pas mis en cause. Le collège d'experts nommés par les juges d'instruction a estimé que le syndic n'avait pas réparé un collecteur d'eau défaillant et que le sol s'était affaissé. Les équipes de la voirie n'ont pas détecté l'origine du sinistre et, par voie de conséquence, n'y ont pas remédié.

Si l'expertise civile retient la responsabilité du gazier, qu'advient-il au procès en octobre ? « La Mairie soulignera les contradictions entre experts, indique un avocat, jettera le doute sur l'expertise au pénal. » Des conseils avaient bien alerté les magistrats, qui n'ont pas tenu compte de la mise en garde. Le « problème », jugé « énorme », sera exposé à l'audience. Puis, le tribunal « choisira de retenir, ou non, les arguments de l'expertise civile ». Durant les débats, ou simplement dans leur délibéré. Selon une source, les juridictions civile et pénale n'ont jamais partagé les investigations sur les causes du drame. « Et ce qui devait arriver, arrive : on a deux rapports qui se contredisent... »

Encore un mystère et, potentiellement, des années de procédure en plus.

Les victimes de la rue de Trévis, elles, s'accrochent à l'idée que, peut-être, le ou la futur(e) maire de Paris accélèrera en partie le règlement du dossier avant le grand déballage au procès, d'octobre à décembre. Ne serait-ce que pour préserver l'image de la capitale française.

* Victimes et rescapés de l'explosion rue de Trévis

** Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs

